



Saison 2022/2023



Nous sommes très heureux de vous accueillir au BESANÇON UNIVERSITE CLUB, SECTION PLONGÉE (BUC PLONGÉE)

Nous vous remercions de nous faire confiance cette année pour assurer votre formation subaquatique et votre entretien sportif.

Pour vous aider à mieux nous connaître, vous trouverez dans ce document la majeure partie des informations concernant le club ainsi que les questionnaires que vous devez remplir pour votre inscription.

Sommaire

- L'organigramme du club
- Informations juridiques
- Le calendrier des activités principales
- La liste du matériel de base
- Les contre-indications à la plongée et à l'apnée
- Le certificat médical de non-contre-indication
- Le formulaire d'adhésion
- Le questionnaire de la FFESSM

BUC Plongée en ligne	
	https://bucplongee.fr https://www.facebook.com/BUCplongee/
	bucplongee25000@gmail.com



Les personnes qui ne seront pas en règle avec le club dans le délai de 15 jours après son arrivée, se verront refuser l'entrée de la piscine et les sorties pendant la période de régularisation du dossier.

ORGANIGRAMME DU CLUB

BUREAU DIRECTEUR

PRESIDENTE	ELISABETH LACOUR
PRESIDENT ADJOINT	DANIEL MILESI
TRESORIER	FRED BOILLOT / FRED COCHARD
SECRETAIRE	PATRICIA GUILLEM / BEATRICE CLERC

PRESIDENT DES COMMISSIONS

APNEE	FRANÇOIS MOREL
TECHNIQUE	ELISABETH LACOUR

ENCADREMENT

PLONGEE SCAPHANDRE		PLONGEE LIBRE ET RANDONNEE SUBAQUATIQUE	
<u>ENCADRANT E4 (MF2)</u>	CHRISTOPHE EVROT - DP		
<u>ENCADRANT E3 (MF1)</u>	JEAN BOSIA - DP		
	FRANCK BUATOIS - DP		
	ELISABETH LACOUR – DP / BEES1 /EH1	<u>ENCADRANT IE2</u>	THIERY BERTRAND
	ERIC MACHEREY – DP / NITROX		VINCENT DEFRAIN
			MICHELE QUERY
			ERIC VINCENT
<u>ENCADRANT E2</u>	BEATRICE CLERC		
	BENOIT DALBANNE		
	CLEMENT CAZEAUX	<u>ENCADRANT IE1</u>	OLIVIER DURET
	OLIVIER DURET		ERIC MACHEREY
	MICKAËL GOUTTEFARDE		DANIEL MILESI
	THIERRY SCIAUVAUD		
<u>ENCADRANT E1</u>	THIERY BERTRAND - EH1		
	CHRISTOPHE CHABOD		
	AYMERICK COCHARD		
	VINCENT DEFRAIN		
	EMELINE DOUARD	TIR SUR CIBLE	
	THIERRY GAMBADE		
	DANIEL MILESI	<u>ENCADRANT INITIATEUR</u>	THIERY BERTRAND
	MORVAN OUISSE		
	ERIC VINCENT		
	ALAIN VITTOT		
	NASTASIA WACHOWIAK		

La mise à jour de ce tableau est régulièrement affichée au tableau d'affichage du local

* CMAS : Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

* DP : Directeur de Plongée

* EH1 : cadre FFH

REGLEMENTATION

LES TEXTES REGLEMENTANT LA PRATIQUE DES SPORTS SOUS-MARINS SONT PUBLIES DANS LE "CODE DU SPORT" DEFINI SUIVANT L'ARRETE DU 04 AVRIL 2012, PARU AU JO LE 17 AVRIL 2012

(Articles A322-71 à A322-101 et les annexes III-14a à III-20b)

- ↳ *Ces directives concernent tous les plongeurs et apnéistes plongeant en structure fédérale ou non et quel que soit leur niveau.*
- ↳ *Le détail de ce nouvel arrêté est affiché sur le tableau du BUC Plongée qui est situé au local technique du club – Adresse à confirmer.*

Remarque : le CODE DU SPORT est téléchargeable sur le site de la FFESSM : www.ffessm.fr

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Disponibles à la demande ou consultables sur site Internet <https://bucplongee.fr>

ASSURANCE

Assurances individuelles en cas de dommages corporels et garantie d'assurance.

TRES IMPORTANT

Responsabilité Civile fédérale

De par l'obtention de votre licence FFESSM, vous bénéficiez d'office des garanties du contrat Responsabilité civile de la fédération, lequel vous garantit pour les dommages causés aux tiers.

Il vous appartient de contrôler si votre contrat d'assurance intègre des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels lors de votre activité subaquatique.

Dans le cas contraire, nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance complémentaire.

Pour les encadrants et les compétiteurs, nous conseillons fortement de souscrire l'option Loisir 2 ou Loisir 3

Pour vos voyages plongée (BAGAGES, ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGES DE PLONGEE) plusieurs garanties possibles : Loisir 1 Top, loisir 2 Top et loisir 3 Top

En fonction de vos besoins, des possibilités d'assurance vous sont proposées par l'assureur de la FFESSM*

Renseignements consultables sur le site de l'assureur : <http://www.cabinet-lafont.com>

* Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins

CALENDRIER GENERAL

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements ont lieu à la piscine Mallarmé de Besançon à partir du mardi 20 septembre.

- **tous les mardis** et les **jeudis des semaines impaires** de 20h45 à 22h15
- le club interrompt ses activités le mardi 13 décembre 2022. Reprise le mardi 03 janvier 2023.
- l'entraînement piscine s'arrêtera le mardi 13 juin 2023 à 22h15 (fermeture piscine).

* Attention, ces dates peuvent être modifiées en fonction des décisions municipales

SORTIES (Apnée et Technique)



Les sorties "lac" ont lieu dans les lacs de MALBUISSON, NEUCHATEL, etc.

Les sorties "Dijon" ont lieu à la fosse de Quetigny

Les sorties sont réservées à tous les membres du club licenciés qui s'entraînent régulièrement. Les personnes extérieures équipées et licenciées sont les bienvenues en milieu naturel dans la mesure des places disponibles (sous réserve).

Calendrier prévisionnel des sorties de la saison (A : Apnée – T : Technique)	
MILIEU NATUREL	FOSSE DE DIJON (20h/21h)
T – Dimanche 2 octobre 2022 - Lac	T – Vendredi 23 septembre 2022 – 20h/21h
T – Samedi 5 novembre 2022 – Plongée de nuit - Lac	T – Vendredi 07 octobre 2022 – 20h/21h
T – Dimanche 20 novembre 2022- Lac	T – Vendredi 21 octobre 2022 – 20h/21h
T – Dimanche 2 avril 2023 - Lac	A – Dimanche 23 octobre 2022 – 11h/12h
T – Dimanche 23 avril 2023 - Lac	T – Vendredi 18 novembre 2022 – 20h/21h
T – Dimanche 7 mai 2023 - Lac	A – Dimanche 20 novembre 2022 – 9h30/10h30
T – Week-end de l'Ascension – ile du Levant	T – Vendredi 02 décembre 2022 – 20h/21h
T- Dimanche 4 juin 2023 - Lac	A - Dimanche 11 décembre 2022 -9h30/10h30
T – 24 et 25 juin 2023– Stage technique – La Gravière du Fort	T – Vendredi 13 janvier 2023 – 20h/21h
	T – Vendredi 27 janvier 2023 – 20h/21h
	A - Dimanche 29 janvier 2023 – 9h30/10h30
	T – Vendredi 24 février 2023 – 20h/21h
	A – Dimanche 26 février 2023 – 9h30/10h30
	A – Dimanche 26 mars 2023 – 9h30/10h30 -

Attention, certaines sorties sont payantes.

Les sites sont définis exclusivement par les responsables techniques et apnée permanents du club :

📞 J.BOSIA / C. EVROT-T / E. LACOUR- / E.MACHERY

T.I.V DES BLOCS PERSONNELS

La date des visites annuelles des blocs aura lieu le 15/10/2022

Les modalités seront affichées au moins un mois avant la date.

Aucun T.I.V ne sera effectué après cette date.

Responsables des TIV : Fred BOILLOT / Patrice MARCEAU

ACHAT DU MATERIEL DE BASE

En tant que nouvel adhérent, vous êtes tenu, par le **Règlement Intérieur**, de vous procurer, dans un délai de **2 semaines**, le matériel nécessaire à votre entraînement :

Nous vous recommandons :

Entraînement piscine	Impératif pour plonger en lac
• un masque silicone • un tuba • un paire de palmes chaussantes • un sac de plongée gros volume	• une paire de gants • une paire de palmes réglables • une ceinture inox + 1 lestage (1kg) • une paire de bottillons semelle

Vous pouvez trouver le matériel chez les revendeurs suivants :

AQUADIF 5, rue Paul Henry Spaak ZA Actipolis 3 68390 SAUSHEIM Tél 03 89 61 51 42 www.aquadif.com
AQUASUB 7, rue de l'Aqueduc Darcy 21120 AHUY Tél 09 73 29 89 64 www.aquasub.fr
DECATHLON 3 rue André Breton 25000 BESANCON Tél 03 81 41 85 00
DURIS NAUTISME 16 rue du commerce 90400 TREVENANS Tél : 03.84.29.40.46
PLONGEE SUB 3 rue Antoine Becquerel 21300 CHENOVE Tél. 03 80 52 24 06 www.plongee-sub.com

MODALITES D'INSCRIPTION

Conformément au règlement intérieur, tout adhérent (**nouveau ou ancien**) doit être inscrit dans un délai de **15 jours** après son arrivée.

Pour ce faire, il doit fournir un dossier **complet** comprenant :

1. La feuille d'inscription dûment remplie. (Pages 10)
2. Autorisation parentale pour la plongée jeune **si mineur (e)**
3. La feuille de renseignements complémentaires pour l'établissement de la licence. (Page 11)
4. **Une copie** du certificat médical rempli sur une **ordonnance** par un médecin suivant les recommandations de la Commission Médicale de la FFESSM.
5. **Une** photo d'identité avec nom et prénom au dos pour les **nouveaux** membres.
6. Le **règlement** de l'inscription par chèque **OU** par virement à l'ordre du **BUC Plongée**

IBAN : FR76 1080 7000 2900 2196 2625 619 BIC : CCBPFRPPDJN (Aucun paiement en espèces n'est accepté) – **Le BUC Plongée ne facture pas de droit d'entrée**

 La licence FFESSM est désormais "perpétuelle", c'est-à-dire qu'elle ne comprend pas de date de validité maximale imprimée. Autrement dit, vous ne recevrez plus de carte à chaque nouvelle prise de licence. En cas de perte, votre nouvelle carte vous sera facturée 20 €

Elle est aussi "dématérialisée" car son QR code contient toutes les informations de son détenteur comme sa date de validité, le club de plongée d'appartenance, la fiche d'identité du pratiquant, ses brevets, son assurance et éventuellement son Certificat médical d'absence de contre-indications (CACI).

TARIFS

(Licence + Cotisation Club hors assurance complémentaire)

Technique - adulte	159.00
Technique – jeune < 25 ans à la date de l'inscription	146.00
Technique – cadet <16 ans à la date de l'inscription	130.00
Apnée – adulte	133.00
Apnée – jeune < 25 ans à la date de l'inscription	123.00
Apnée - cadet <16 ans à la date de l'inscription	107.00
Palmage loisir - adulte	104.00
Palmage loisir – jeune ≤ 25 ans à la date de l'inscription	94.00
Encadrant actif (E1 minimum) et membre du CoDir	109.00
Membre passager adulte	45.00

Détails

Licence fédérale adulte (âge > 16 ans)	43.00
Licence fédérale cadet (âge ≤ 16 ans)	27.00
Carte CMAS	15.00
Technique – cotisation adulte (> 25 ans)	116.00
Technique – cotisation jeune ≤ 25 ans + cadet <16 ans	103.00
Apnée - cotisation adulte (> 25 ans)	90.00
Apnée - cotisation jeunes ≤ 25 ans + cadet <16 ans	80.00
Palmage – cotisation adulte (> 25 ans)	61.00
Palmage – cotisation jeune ≤ 25 ans	51.00
Cotisation encadrant (E1 minimum) et membre du Comité Directeur	66.00
Cotisation 2 ^{ème} licence dans une famille (1 ^{ère} cotisation plein tarif)	104.00
Assurance compétition piscine	12.00
Assurance complémentaire loisir 1	21.00
Assurance complémentaire loisir 2	26.00
Assurance complémentaire loisir 3	44.00

Certificat médical d'Absence de Contre Indication à la pratique (C.A.C.I.)

Les articles L231-2 à L 231-2-3 du Code du Sport, les décrets du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 définissent les conditions de délivrance du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive.

L'obtention d'une première licence par une fédération sportive, ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise est soumise à la présentation d'un **certificat médical d'absence de contre-indication (CACI)** de moins d'un an.

La **plongée subaquatique** fait partie des disciplines à contraintes particulières par l'environnement spécifique dans lequel elle se pratique. Cela regroupe la plongée en scaphandre en tous lieux et la plongée libre (apnée) en milieu naturel et fosse de plus de 6 mètres.

Pour pratiquer ces activités, il faut un CACI de moins d'un an.

Téléchargez ici l'arrêté du 24 juillet 2017 sur les disciplines à contraintes particulières : arrêté 24 juillet 2017 examen médical disciplines à contraintes particulières.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

Il est également possible de télécharger les documents nécessaires (CACI, liste de contre-indications spécifiques, ...) sur le site de la FFESSM.

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique : à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale : à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polyposé nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G : à évaluer(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme : à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4, et encadrants : vision binoculaire avec correction <5/10 ou si un œil <1/10, l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,
médecin ☐ généraliste ☐ du sport ☐ fédéral n° :
☐ diplômé de médecine subaquatique ☐ autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ **de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

☐ TRIMIX Hypoxique ☐ APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
☐ Pratique HANDISUB ☐ Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.
Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :

M. ou Mme	Nom :		Prénom :	
Nom de naissance :		Date de naissance :		
Lieu de naissance :		Code postal de naissance :		
Adresse :				
Code postal :		Ville :		
E-mail :				
Téléphone :				

 Tous les champs sont obligatoires pour établir la licence FFESSM et permet de recevoir les infos du club

Le (la) licencié(e) autorise la FFESSM à céder ses coordonnées postales ou électroniques à des partenaires ou à des tiers pour toutes opérations de mailing - Oui ☐ Non ☐

Cochez votre vrai niveau (et non celui préparé) et la lettre **A** (Apnée) et **B** (plongée bouteille) -

☒ B										
Exemple	Débutant	P1	P2	P3	P4	E1	E2	E3	E4	Instructeur

Possédez-vous :

- le diplôme de TIV Oui ☐ Non ☐
- un diplôme de secourisme (RIFAP, RIFAA, PSC1.) Oui ☐ Non ☐

Pour les nouveaux au club, merci de joindre une photocopie du diplôme

Souhaitez-vous prendre une assurance complémentaire (la licence ne comporte qu'une **responsabilité civile**) :

Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle option **Piscine : 12.00 €** ☐ **L1 : 21.00 €** ☐ **L2 : 26.00 €** ☐ **L3 : 44.00 €** ☐

 Pour participer à une **compétition piscine**, une assurance complémentaire est **obligatoire** (compétition)
Pour participer à une **compétition en milieu naturel**, une assurance est obligatoire (à minima, Loisir1)

Êtes-vous : Encadrant Oui ☐ Non ☐ **Membre du Comité Directeur :** Oui ☐ Non ☐

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou de dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué.

Facture édition papier remise à la piscine ☐ Oui ☐ Non ☐

Je soussigné(e) : _____ (*)

* Indiquez votre nom et votre prénom

-  demande mon adhésion au Besançon Université Club Plongée (saison 2022/2023);
-  reconnais avoir pris connaissance des possibilités d'assurance proposée par la FFESSM et des risques inhérents à la pratique de la plongée sportive ;
-  m'engage à respecter l'esprit du club, ses statuts et son règlement intérieur disponibles sur le site
-  autorise le club à disposer des photographies et images fixes me concernant dans le cadre des activités du club
-  déclare avoir pris connaissance des normes de sécurité en vigueur.

Je règle la somme de : _____ € ☐ chèque ☐ virement

Date : __ / __ / __

Signature : _____

Documents à joindre impérativement :

- ☐ Une copie du certificat médical (**plongée - ou/et apnée- ou/et palmage loisir**). Il peut être établi sur une ordonnance ou à l'aide du document joint page 9, l'original est conservé par l'adhérent
- ☐ Une photo (*nouveaux uniquement*),
- ☐ Le règlement financier
- ☐ La feuille de renseignements pour les statistiques de la FFESSM.
- ☐ Les diplômes d'encadrement ou/et de secourisme pour les nouveaux adhérents.

Lors de l'établissement de la licence, la FFESSM demande des renseignements pour ses statistiques.
Merci de cocher le type de pratique, l'activité (une seule case à cocher par colonne) et votre catégorie socioprofessionnelle.

Exemple : plongée scaphandre / explo air ☐ activités compétitives / apnée ☐ ouvrier

☞ Rappel : vous avez un droit de regard et la possibilité de modifier les informations vous concernant (www.ffessm.fr - espaces licenciés)

Activité principale				Activité Secondaire			
Type de pratique	☐	Plongée explo en scaphandre	☐ explo air ☐ explo nitrox ☐ photo ☐ vidéo ☐ recycleur semi-fermé	Type de pratique	☐	Plongée explo en scaphandre	☐ explo air ☐ explo nitrox ☐ photo ☐ vidéo ☐ recycleur semi-fermé
	☐	Activités loisirs en apnée	☐ randonnée subaquatique ☐ pêche sous-marine ☐ nage en eau vive		☐	Activités loisirs en apnée	☐ randonnée subaquatique ☐ pêche sous-marine ☐ nage en eau vive
	☐	Activités compétitives	☐ nage avec palmes ☐ apnée ☐ hockey subaquatique ☐ tir sur cible ☐ orientation ☐ photo ☐ vidéo ☐ nage en eau vive		☐	Activités compétitives	☐ nage avec palmes ☐ apnée ☐ hockey subaquatique ☐ tir sur cible ☐ orientation ☐ photo ☐ vidéo ☐ nage en eau vive
	☐	Plongée particulière scapha.	☐ spéléologie ☐ archéologie ☐ trimix-héliox ☐ recycleur fermé ☐ biologie		☐	Plongée particulière scaphandre.	☐ spéléologie ☐ archéologie ☐ trimix-héliox ☐ recycleur fermé ☐ biologie
	☐	Pas d'activité subaquatique	☐ fonctions administratives ☐ juge - arbitre ☐ aucune activité ☐ autre activité aquatique		☐	Pas d'activité subaquatique	☐ fonctions administratives ☐ juge - arbitre ☐ aucune activité ☐ autre activité aquatique

Catégorie socioprofessionnelle					
☐	Agriculteurs	☐	Professions intermédiaires entre cadres et employés)	☐	Etudiants
☐	Petits patrons (commerçants, artisans, ...)	☐	Employés secteur public	☐	Sans profession / Retraités
☐	Affaires, cadres sup. et professions libérables	☐	Employés secteur privé	☐	INCONNUE
		☐	Ouvriers		